



Comité Syndical du 7 décembre 2020

## Compte rendu

---

Le Comité Syndical ordinaire, dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni le 7 décembre 2020, dans la Salle du conseil de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.

### Titulaires

Mme AOUN Elham	M. GAGET Mathieu
Mme BACCAM Marguerite	M. GUICHERD André
M. BACCONNIER Michel	M. LAVILLE Christophe
M. BERGER Alain	M. MARCEL Roger
M. BONNETAIN Jean-Paul	M. QUEMIN André
M. BORGHI Roland	M. REY Christian
M. BOURDIER Gilles	M. REYNAUD Jean-Louis
M. COCHARD Bernard	M. ROSET Patrick
M. COQUET Raymond	Mme TISSERAND Thérèse
M. DI SANTO Laurent	

### Suppléants

M. NARDY Cédric	

**Assistaient également :** Mmes EVRARD Marie-Christine et GINET Frédérique

**Excusés :** Mmes SADIN Christine, VERLAQUE Florence et Ms BADIN Bernard, BERGER Dominique, BLANDIN Patrick, BOCHARD Jean-Jacques, MARGIER Patrick, MARY Alain, PORRETTA René

**Le Président** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

*A la demande du Président, une minute de silence est observée suite au décès de Michel CARRON qui était notamment adjoint à l'urbanisme de la ville de Bourgoin-Jallieu et qui a été délégué au syndicat mixte du SCoT au cours de l'ancien mandat.*

**Monsieur Christophe LAVILLE** est désigné comme secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 7 octobre 2020 ; le compte rendu est donc validé à l'unanimité.

En introduction, le Président fait part aux membres du comité des décisions prises par délégation :

- Recherche d'un prestataire pour la maintenance informatique pour compléter celle des services de la CAPI qui nous assure une prestation de conseil et de sauvegarde de nos données.
- Dans le cadre de la mise en place du télétravail partiel des agents du SCoT 4 ordinateurs portables ont été achetés ; ils seront également utilisés lors des réunions.

Il présente ensuite l'ordre du jour et les délibérations à prendre.

## **I - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

M. BONNETAIN indique que ce document est disponible sur le site Internet du SCoT Nord Isère (*lien cliquable ci-dessus*).

Il donne la parole à Alain BERGER, président sortant, pour présenter l'activité de l'année 2019. (cf diaporama joint). Les points suivants sont soulignés :

- le SCoT est composé de 3 Intercommunalités suite au départ de la Communauté de communes de la Région St Jeannaise qui a rejoint Bièvre Isère Communauté et les Balmes Dauphinoises qui ont rejoint les Balcons du Dauphiné. Il y a donc eu un réajustement du nombre des délégués. L'équipe technique est composée de 4 personnes : à noter qu'un agent est parti au même moment que le retrait des 2 intercommunalités du périmètre du SCoT, et n'a pas été remplacé.

- L'approbation du SCoT s'est faite en 2 temps ; en effet suite aux remarques du préfet il y a eu des ajustements. Le vote du 19/12/19 prend en comptes ces ajustements.

- La mise en œuvre réside dans l'accompagnement des communes sur la mise en compatibilité de leur PLU et autres documents d'urbanisme. Le poste de SIGiste permet de traiter plusieurs indicateurs, notamment des données sur le foncier et les zones d'activités économique. Un Atlas foncier est en cours de mise à jour et sera prochainement diffusé.

- Concernant les autorisations commerciales M. BONNETAIN rappelle que le souhait d'un passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour les PC compris entre 300 et 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente ne sera plus systématique mais seulement si 1 Vice-président en fait la demande lors du débat qui aura lieu en Bureau.

M. BONNETAIN remercie M. BERGER pour cet exposé et souligne le travail réalisé sur des sujets parfois sensibles. Il rappelle le rôle intégrateur du SCoT devant reprendre les orientations et contraintes de tous les documents de rang supérieur auxquels le SCoT doit se référer.

M. BONNETAIN salue le travail de l'équipe sortante.

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport d'activité.

## II - DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président explique que le travail du SCoT s'effectue sur le long terme.

Il donne la parole à M. COQUET pour présenter le rapport d'orientation budgétaire (cf diaporama joint).

M. COQUET rappelle que ce rapport est une obligation pour les communes de + de 3 500 hab.

Il rappelle que la contribution des Intercommunalités est la seule recette du SM SCoT ; que le SM SCoT a baissé en 2017 le taux de cotisation des intercommunalités au-delà même de leur demande.

M. BONNETAIN fait un aparté pour indiquer qu'il proposera de reconduire en 2021 le même taux que pour 2020. M. COQUET fait remarquer que la population est en constante augmentation ce qui implique une augmentation de fait des recettes.

M. COQUET précise que les dépenses et recettes et de fonctionnement ont une courbe d'évolution stable. Constatation du décrochage en 2017 qui correspond à la sortie des 2 intercommunalités et au départ non remplacé d'un membre de l'équipe technique. Cette équipe composée de 4 personnes s'est stabilisée depuis 4 ans. L'objectif est de mutualiser le poste de SIGiste avec la CCVDD. M. BONNETAIN s'emploie à relancer cette mutualisation.

Les frais de fonctionnement liés à la structure sont constants.

Les indemnités des élus sont à l'ordre du jour et feront l'objet d'un débat ultérieur.

Concernant les investissements, les dépenses sont liées aux prestations nécessaires pour la mise en œuvre du SCoT.

Les recettes sont liées au FCTVA et amortissement des investissements antérieurs.

M. COQUET rappelle que le SM SCoT n'a ni dette ni emprunt.

Le budget du SM SCoT est excédentaire ce qui signifie qu'il ne sera pas nécessaire d'emprunter pour les besoins de la mise en œuvre du SCoT.

M. BONNETAIN remercie M. COQUET et revient sur l'opposabilité du SCoT.

Les communes ont 3 ans - si nécessité d'une révision - pour mettre en compatibilité leur PLU avec le SCoT soit avant juin 2022. Vu cette année particulière avec la crise sanitaire et le renouvellement des instances, ce délai est difficilement tenable. Le Président indique qu'il adressera un courrier au Préfet pour demander un report d'échéance.

**Concernant les PLU approuvés avant 2019 (date d'approbation du SCoT), certaines de ces communes ont reçu un courrier du Préfet leur demandant de se mettre en compatibilité avec le SCoT. Il est précisé que ces communes peuvent contacter l'équipe du SCoT, notamment Grégoire CAUX, chargé de mission en urbanisme, qui a recensé, pour les communes concernées, les éléments à prendre en compte pour assurer la compatibilité avec le SCoT.**

M. LAVILLE et M. QUEMIN indiquent qu'ils ont reçu ce courrier du Préfet.

M. BONNETAIN informe que le SM SCoT dispose de beaucoup d'éléments d'information pour apporter un appui aux communes.

M. REY interroge l'assemblée pour savoir quelles communes ont reçu ce courrier.

M. QUEMIN explique qu'il est normal que toutes les communes ne l'aient pas reçu car des critères ont été retenus et les courriers ciblés.

A propos du ROB M. BOURDIER souhaite savoir si le départ d'un agent est en rapport avec la sortie des intercommunalités.

M. Alain BERGER répond que c'est un concours de circonstance. La décision a été prise ensuite de ne pas pourvoir le poste.

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité de l'existence du rapport d'orientations budgétaire et que le débat a eu lieu.

#### **IV - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

M. BONNETAIN rappelle le cadre réglementaire et notamment que l'enveloppe à répartir entre le Président et les 8 Vice-présidents est légalement encadrée pour 1 Président et 6 VP.

Il précise qu'il a étudié les pratiques d'autres structures similaires au SM SCoT et souligne que dans la plupart des collectivités le taux d'indemnité voté était de 100%.

Restant fidèle à l'esprit de modération déjà en place, le Président propose un taux d'indemnité pour le Président de 50% du taux maximum et de 60% du taux maximum pour les Vice-présidents.

Il soumet la délibération au vote.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition.

#### **V - CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR HORS CLASSE**

M. BONNETAIN informe l'assemblée qu'un agent de l'équipe technique peut prétendre au grade d'ingénieur hors classe à la fois dû à l'ancienneté et au mérite. Ayant consulté les VP, il précise qu'il n'y a pas d'objection à cet avancement de grade.

Il soumet la délibération de création de poste au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la création d'un poste d'ingénieur hors classe.

#### **IV - COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

M. BONNETAIN rappelle la création de 6 commissions thématiques. Il rappelle également que tous les Vice-présidents peuvent assister à toutes les commissions. Il explique, dans un souci d'équité, qu'il est préférable que les 3 intercommunalités soient représentées de façon proportionnelle dans les commissions.

Les vice-présidents ont donc pour charges de « trouver » des représentants au sein de leur intercommunalité respective.

M. le Président en informera directement le Président de la CAPI lors de leur prochaine rencontre.

M. QUEMIN demande que figurent dans le compte rendu les noms des personnes déjà inscrites dans les commissions :

1 Développt urbain, habitat, formes urbaines	2 Préservation esp agricoles, naturels et biodiversité	3 Maîtrise des déplaçts, modes alternatifs à la voiture individuelle	4 Developpt économique et commercial	5 Fonct du SM, budget, communication pédagogie	6 Analyse des docts d'urbanisme
<b>Vice-présidents</b>	<b>Vice-présidents</b>	<b>Vice-présidents</b>	<b>Vice-présidents</b>	<b>Vice-présidents</b>	<b>Vice-présidents</b>
A Berger	C Laville	M Baccam	A Quemin	C Laville	A Berger
P Margier	M Baccam	A Quemin	C Rey	C Rey	M Baccam
B Badin	B Badin	B Badin	R Coquet	R Coquet	A Quemin
<b>Délégués</b>	<b>Délégués</b>	<b>Délégués</b>	<b>Délégués</b>	<b>Délégués</b>	<b>Délégués</b>
M Rival	T Tisserand	G Bourdier	P Blandin	L Di Santo	JF Pillaud-Tirard
T Tisserand	A Guicherd	C Débes	C Laville		
<b>CCCND désigner</b> à	JF Pillaud-Tirard	R Borghi	<b>CAPI désigner</b> à		
	M Gaget	C Sadin	<b>CAPI désigner</b> à		
	G Vial	G Vial			
	<b>CCCND désigner</b> à	<b>CC VDD</b> à désigner			
		<b>CCCND désigner</b> à			

CAPI
CCCND
CCVDD

#### IV - QUESTIONS DIVERSES OU INFORMATIONS

##### Commission Locale de l'Eau

M. LAVILLE informe qu'il est le représentant du SM SCoT à la Commission Locale de l'Eau (CLE). L'arrêté de composition de la CLE est en cours de signature.

##### Fédération nationale des SCoT

M. QUEMIN informe de sa participation à une téléconférence organisée par la Fédéscot et de l'intervention de Loïc PRIEUR, Avocat et professeur à la Sorbonne, sur la mise en œuvre des SCoT. Ce dernier a souligné l'importance du vocabulaire utilisé dans la rédaction des documents d'urbanisme, PLU, SCoT dans la mesure où les termes utilisés peuvent constituer des éléments juridiques à charges lors de litiges. Le document relatif à cette intervention est transmis en pièce jointe.

##### Contrats territoriaux de relance et de transition écologique

Sur ce sujet, le Président informe qu'une circulaire ministérielle a été adressée aux Préfets. Ce sont plutôt les Intercommunalités qui sont visés mais le sujet reste en lien avec les SCoT. Les contrats doivent être signés avant le 30 juin 2021. Le Président indique qu'un courrier sera transmis aux EPCI pour porter les questions qui nous paraissent pertinentes.

### Schéma régional des Carrières

L'avis sur le schéma régional des carrières est à rendre avant le 14 décembre. Les membres du bureau en débattront dès après ce comité.

*Hors CR : il a été demandé un report d'échéance afin d'approfondir l'analyse de ce document dont l'avis sera présenté en Bureau syndical le 19 janvier 2021.*

### **IV - AGENDA**

**En accord avec tous les membres du comité, les bureaux et comités syndicaux auront lieu les mardis.**

Commission finances : Mercredi 13/01/21 - 9h - SCoT

Bureau Syndical : Mardi 19/01/21 - 18h30 en mairie de Diémoz (à confirmer)

Commission 1 Développement Urbain, Habitat : Mardi 26/1/21 - 10h30 - SCoT

Commission 4 Développement économique et commerciale : Mardi 26/1/21 - 14h30 - SCoT

Comité Syndical : Mardi 2/2/20 - 18h30 - VDD

La séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance



Christophe LAVILLE